

CALENDRIER À CONSERVER | COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Les résidus de table et les résidus verts sont ramassés à raison d'une collecte par semaine d'avril à novembre et d'une collecte une fois par mois de décembre à mars. La Municipalité de Saint-Charles-Borromée distribue les bacs bruns nécessaires à cette collecte.

Les propriétaires de nouvelles résidences et de nouveaux commerces qui désirent obtenir un bac brun pour les matières organiques ou un bac bleu pour la récupération doivent communiquer à l'hôtel de ville.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

La collecte des débris de jardinage, feuilles, herbes et rognures de gazon s'effectue le mardi en même temps que la collecte des matières organiques. La fréquence des collectes variera selon les saisons.

Le gazon et les feuilles peuvent être ramassés en tout temps dans le bac brun. Le gazon et les feuilles disposés dans des sacs de couleur claire ou orange seront collectés seulement lors de jours de collecte du gazon et des feuilles prévus au calendrier. Sont exclus les arbres, arbustes morts, terre et roches.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) OU TOXIQUES

Apportez vos produits dangereux (peinture, vernis, batteries, piles, etc.) à l'écocentre dans leurs contenants d'origine.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants permet de mettre à la rue tout ce qui ne peut pas être recyclé et qui n'entre pas dans le bac à ordures (mobilier, tables, chaises, matelas...). Il suffit de déposer vos encombrants en bordure de la rue la veille de la collecte prévue au calendrier, soit le mercredi ou le jeudi, selon votre secteur.

Les matériaux de construction, de démolition, les appareils électroniques et les matières organiques incluant gazon et feuilles ne seront toutefois pas acceptés. Vous pouvez les apporter à l'écocentre.

COLLECTE SPÉCIALE DE CARTONS

Lors de cette collecte spéciale des fêtes, toutes les matières recyclables de la collecte sélective déposées à côté du bac roulant dans des sacs transparents seront ramassées. Les boîtes de cartons attachés ensemble seront aussi acceptées.

PÉRIODE DES DÉMÉNAGEMENTS ESTIVAUX

Afin de permettre aux citoyens qui déménagent de disposer de leurs boîtes surdimensionnées et/ou trop nombreuses, des conteneurs à cartons seront disponibles durant l'été aux endroits suivants : garage municipal, centrale d'eau potable Robert-Boucher et centre communautaire Alain-Pagé.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La collecte des sapins se tient le 7 janvier. L'arbre doit être dépouillé de toute décoration, ne doit pas contenir de métal ni être dans un sac. Déposez-le en bordure de la rue, le tronc orienté vers celle-ci.

COLLECTE DES BRANCHES

La collecte spéciale des branches a lieu deux fois par année, au printemps et à l'automne. Pour connaître les dates, selon les secteurs, consultez notre site internet, notre page Facebook ou téléphonez au 450 759-4415.

ÉCOCENTRE

Du 1^{er} avril au 31 octobre :
Du lundi au samedi, de 9 h à 16 h 30

Du 1^{er} novembre au 31 mars :
Le vendredi et le samedi, de 9 h à 16 h 30

Fermé les jours fériés

1481, rue Raoul-Charette à Joliette
(parc industriel) 450 759-9007

Gratuit pour 8 visites par année pour les résidents de la MRC de Joliette, avec preuve de résidence.

COMMENT PLACER VOS BAGS

Afin de faciliter la collecte, veuillez placer vos bacs en bordure de rue les roues en direction de votre entrée privée, soit du côté contraire à la rue, les ordures d'un côté et le recyclage de l'autre. Si vous avez plus d'un bac, prévoyez un espace de 50 cm entre chacun.



Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer à la MRC de Joliette au 450 759-2237.



JANVIER 2019						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
			●●●●	●●●●		
6	7	8	9	10	11	12
●	●	●	●	●		
13	14	15	16	17	18	19
		●●	●●	●●		
20	21	22	23	24	25	26
		●	●	●		
27	28	29	30	31		
		●●	●●	●●		

FÉVRIER 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
		●	●	●		
10	11	12	13	14	15	16
		●●	●●	●●		
17	18	19	20	21	22	23
		●	●	●		
24	25	26	27	28		
		●●●●	●●●●	●●●●		

MARS 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
		●	●	●		
10	11	12	13	14	15	16
		●●	●●	●●		
17	18	19	20	21	22	23
		●	●	●		
24	31	25	26	27	28	29
			●●	●●	●●	

AVRIL 2019						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		●	●	●		
7	8	9	10	11	12	13
		●	●●	●●		
14	15	16	17	18	19	20
		●	●	●		
21	22	23	24	25	26	27
		●	●●	●●		
28	29	30				
		●				

MAI 2019						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
			●	●		
5	6	7	8	9	10	11
		●●	●●●●	●●●●		
12	13	14	15	16	17	18
		●	●	●		
19	20	21	22	23	24	25
		●●	●●	●●		
26	27	28	29	30	31	
		●	●	●		

JUIN 2019						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
		●	●●	●●		
9	10	11	12	13	14	15
		●	●	●		
16	17	18	19	20	21	22
		●	●●	●●		
23	30	24	25	26	27	28
		●	●	●		

JUILLET 2019						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		●	●●	●●	■	
7	8	9	10	11	12	13
		●	●	●		
14	15	16	17	18	19	20
		●	●●	●●		
21	22	23	24	25	26	27
		●	●	●		
28	29	30	31			
		●	●●			

AOÛT 2019						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
				●●		
4	5	6	7	8	9	10
		●	●	●		
11	12	13	14	15	16	17
		●	●●	●●		
18	19	20	21	22	23	24
		●	●	●		
25	26	27	28	29	30	31
		●	●●	●●		

SEPTEMBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
		●	●	●		
8	9	10	11	12	13	14
		●	●●●●	●●●●		
15	16	17	18	19	20	21
		●	●	●		
22	23	24	25	26	27	28
		●	●●	●●		
29	30					

OCTOBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
		●●	●	●		
6	7	8	9	10	11	12
		●	●●	●●		
13	14	15	16	17	18	19
		●●	●	●		
20	21	22	23	24	25	26
		●	●●	●●		
27	28	29	30	31		
		●●	●	●		

NOVEMBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
		●	●●●●	●●●●		
10	11	12	13	14	15	16
		●●	●	●		
17	18	19	20	21	22	23
		●	●●	●●		
24	25	26	27	28	29	30
		●	●	●		

DÉCEMBRE 2019						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
		●	●●	●●		
8	9	10	11	12	13	14
			●	●		
15	16	17	18	19	20	21
			●●	●●		
22	23	24	25	26	27	28
				■		
29	30	31				

LÉGENDE

- Collecte des matières ultimes (ordures)
Mercredi ou jeudi, selon votre secteur*
- Collecte des matières recyclables
Mercredi ou jeudi, selon votre secteur*
- Collecte spéciale de cartons et des matières recyclables
Tous les secteurs
- Collecte des matières organiques
- Collecte des résidus verts
- Collecte des encombrants
- Collecte des encombrants
Tous les secteurs
- Collecte des sapins

* Voir au verso

